

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure ou égale à 10 000 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Régularisation de 23 serres agricoles de production.

La surface des serres « tunnels » est de 1,38 ha sur un terrain de 3ha52ares30

Dimensions des serres: l. 9,3 m x h. 3,9 m et l. 8 x h. 3,48 m.

Avant l'implantation des serres, avant 2001, des cultures pleins champ telles que fraises, carottes, navets étaient cultivées. Les parcelles ont toujours été des terres agricoles.

Les parcelles sont raccordées au réseau du canal de Carpentras. L'irrigation est réalisée au goutte à goutte pour les fraises, courgettes, melons. Les serres sont équipées de micro jets pour l'aspersion nécessaire à la culture des salades et des mâches. L'exploitation de Mr Stitou est adhérente à une organisation de producteurs. Elle dispose d'un suivi technique de la chambre d'agriculture. Les produits phytosanitaires utilisés sont les produits agréés par l'APREL (produits homologués pour l'agriculture raisonnée ainsi que des produits de bio contrôle) L'exploitation est également certifiée HVE et GLOBALGAP, certificats ci-joints. Dans ce cadre, elle est contrôlée chaque année par un organisme certificateur externe afin de maintenir ses certifications.

4.2 Objectifs du projet